

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE RESTITUTION

7 février 2023
Dunkerque – Pavillon des maquettes



Projet
de production d'acier
à basse émission de CO₂
sur le site de Dunkerque

Concertation préalable
23 novembre 2022 au 12 février 2023



La réunion de restitution s'est déroulée le 7 février 2023, de 18h00 à 20h45, à Dunkerque. Elle a réuni environ 42 participants (hors représentants de la maîtrise d'ouvrage)

Le diaporama commenté pendant la réunion est accessible à cette adresse : [Concertation ArcelorMittal Décarbonation - Les comptes-rendus et les replay des rendez-vous \(concertation-amf-decarbonation.fr\)](https://concertation-arcelmittal-decarbonation.com/Concertation-ArcelorMittal-Décarbonation-Les-comptes-rendus-et-les-replay-des-rendez-vous-concertation-amf-decarbonation.fr)

Table des matières

1. Introduction de la réunion.....	3
2. Chiffres clefs de la concertation et sujets abordés par les participants.....	4
3. Les enseignements tirés de la concertation par les maîtres d'ouvrage	7
4. Les enseignements tirés par les garant.e.s de la concertation	11
5. Mots de conclusion.....	11

1. Introduction de la réunion

Simon BESNARD, SYSTRA, accueille les participants et indique qu'il est en charge de l'animation de la réunion. Il demande aux participants n'ayant jamais participé à une réunion sur le projet de lever la main.

Six personnes lèvent la main.

Simon BESNARD, SYSTRA, présente ensuite le déroulé de la réunion :

- Ouverture de la réunion ;
- Chiffres-clefs de la concertation et sujets évoqués par les participants ;
- Premier temps d'échange ;
- Premiers enseignements tirés par les trois maîtres d'ouvrage ;
- Second temps d'échange ;
- Enseignements tirés par les garant.e.s ;
- Mots de conclusion ;

Avant de donner la parole aux représentants de AMF, il invite Hervé TOURMENTE, Sous-Préfet de Dunkerque, à introduire la réunion.

Hervé TOURMENTE, Sous-Préfet de Dunkerque, remercie les participants pour leur présence. Il souligne le fait que la CNDP avait été créée pour concerter le plus largement possible en amont de la conception du projet, en complément des enquêtes publiques. Il indique qu'à Dunkerque, la multiplication des grands projets soumis à concertation préalable rend difficile la mobilisation du public. Il remercie à ce titre les maîtres d'ouvrage pour leur investissement.

Il indique que le projet est très singulier et inédit par son ampleur, comparable à la création de l'Usine Usinor, il y a plus de 60 ans de cela. Il rappelle que ce projet engage la sidérurgie pour les dizaines d'années à venir.

Simon BESNARD, SYSTRA, remercie Monsieur le Sous-Préfet pour son allocution et précise aux participants que, si la concertation touche à sa fin, le site de la concertation reste ouvert jusqu'à la semaine suivante et que des cartes T sont disponibles à l'entrée de la salle.

Thibaut MAUGENEST, Responsable HSE du projet Décarbonation AMF, revient sur les objectifs de la démarche de concertation préalable, au cours de laquelle le projet a été expliqué dans toutes ses dimensions. Il rappelle que beaucoup de Dunkerquois n'ont pas encore connaissance des démarches de concertation se multipliant sur leur territoire.

Il indique qu'au cours des douze semaines de concertation, dix-huit évènements ont été organisés : des visites de site, des rencontres de proximité, des réunions et ateliers publiques.

Simon BESNARD, SYSTRA, invite les garants de la CNDP à se présenter avant de diffuser un film sur le projet.

Jean-Michel STIEVENARD, Garant CNDP, s'inscrit dans les propos du Sous-Préfet en revenant sur la création du site de AMF Dunkerque il y a 60 ans, création qui n'avait pas fait l'objet de concertation. Il affirme qu'aujourd'hui, dans le cadre de projets de grande envergure, il s'agit pour les citoyens d'un droit constitutionnel à être informé et à pouvoir éclairer le maître d'ouvrage dans sa prise de décision.

Il rappelle brièvement le rôle de garant de concertation CNDP visant à assurer le bon respect de ce droit à l'information et à la participation tout en gardant une posture de neutralité vis-à-vis du projet.

Il explique que lors de cette concertation le maître d'ouvrage a « joué le jeu » de la transparence en donnant des réponses honnêtes, aussi complètes qu'il le pouvait et en indiquant lorsqu'il ne savait pas comment répondre.

Simon BESNARD, SYSTRA, remercie Monsieur STIEVENARD et invite les participants à regarder un film de présentation du projet, avant de laisser Thibaut MAUGENEST s'exprimer sur les chiffres de la concertation.

Le film du projet est projeté en salle.

2. Chiffres clefs de la concertation et sujets abordés par les participants

Thibaut MAUGENEST, Responsable HSE du projet Décarbonation AMF, rappelle en préliminaire que beaucoup de documentation a été produite à l'occasion du projet. Il invite les participants à consulter les documents mis à disposition en réunion sur le site du projet. Il dresse un premier bilan statistique de cette phase de concertation.

Il revient tout d'abord sur les dispositifs d'information au public :

- 90 000 dépliant avec carte T dans les boîtes aux lettres de la CUD ;
- 62 téléchargements du dossier de concertation en ligne ;
- Une couverture par la presse (magazines locaux, dépêche AFP, reportage France3) ;

Il revient ensuite sur la participation du public, qu'il estime limitée au vu de l'offre de réunions proposées dans différentes communes :

- 256 participants aux réunions ;
- 34 participants pour les visites de site ;
- 500 contacts pris lors des rencontres de proximité ;

Sur la base d'une carte projetée en salle il indique que les participants sont issus de territoires très variés, parfois même issus de l'international avec la Belgique par exemple.

Il fait également le point sur les contributions laissées par les participants, en dehors des questions orales :

- 63 cartes T ;
- 10 questions posées sur le site internet ;
- 2 contributions (l'association CLCV GS et le PCF Dunkerque) ;

Simon BESNARD, SYSTRA, propose aux représentants de AMF de synthétiser les participations du public.

François GLAISNER, AMF, indique que globalement la démarche de concertation a été perçue positivement car elle est en accord avec les préoccupations actuelles du grand public en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Il relève l'exigence de certains participants qui souhaiteraient que la décarbonation s'effectue plus rapidement, mais rappelle l'inertie inhérente à ce type de projet.

Il évoque également la fierté exprimée par les participants de voir le Dunkerquois héberger ce type de projets innovants.

Si le projet est globalement le bienvenu, il insiste sur les nombreuses demandes qui ont émergé quant aux retombées locales :

- Demande de maintien et d'évolution de l'emploi sur le territoire à travers la formation interne et le recrutement ;
- Demande de valorisation des compétences du Dunkerquois en lien avec la transformation du besoin de sous-traitance ;

- Demande de réduction des nuisances sur l'environnement et le cadre de vie :
 - Nuisances sur le paysage ;
 - Nuisances liées au transport lors de la phase chantier ;
 - Nuisances sonores ;
 - Nuisances provoquées par les poussières et la pollution ;

Sur ce dernier point, Monsieur GLAISNER rappelle que le projet a pour objectif principal la réduction des émissions de CO₂, qui est certes un polluant, mais ne constitue pas de source de nuisances à court-terme. Il rappelle que la réduction des émissions de poussières est induite par le projet avec le ralentissement de certaines unités de production.

Il conclut son intervention en affirmant que AMF compte répondre aux fortes attentes exprimées lors de la concertation.

Thibaut MAUGENEST, Responsable HSE du projet Décarbonation AMF, continue la présentation des expressions du public.

Il revient d'abord sur les contradictions du projet évoquées par les participants :

- Le projet arrive trop tardivement. Il indique que le contexte socio-politique précédent était différent, et que la question technique de l'approvisionnement en électricité et en gaz naturel se posait, puissance ou quantité n'étaient pas disponibles dans le Dunkerquois.
- Le projet augmente sensiblement la consommation d'électricité et de gaz naturel dans un contexte de hausse des prix. Il indique que ArcelorMittal ne dispose pas encore de toutes les réponses, mais que les équipes travaillent ardemment à la sécurisation du prix de l'électricité et de l'hydrogène sur le long terme.

Il note que le public a pu s'interroger sur le fonctionnement technique du site, et affirme qu'un objectif important du projet est de laisser la qualité de l'acier inchangée.

Concernant l'évolution des risques industriels, il rappelle que le site restera classé SEVESO après transformation.

Thibaut MAUGENEST souligne ensuite la qualité des expressions du public, qu'il considère avoir joué un rôle de force de proposition pour challenger le projet. Ont par exemple été proposés :

- La mise sous hangar des zones de stockage de la ferraille pour réduire le bruit de l'activité ;
- La création d'une butte pour limiter la vue directe sur l'aciérie ;

Pour conclure, il revient sur les expressions du public relatives au dispositif de concertation encore méconnu par certains participants, mais qui suscite l'intérêt.

Simon BESNARD, SYSTRA, remercie AMF pour son exercice de synthèse et demande au public de réagir sur ces éléments. Il donne quelques règles de bonne circulation de la parole et précise que la réunion est filmée.

Anne-Marie ROYAL, Garante CNDP, rappelle que les participants peuvent refuser d'apparaître sur le film.

Un participant, Paulo-Serge LOPES, Président de Virage énergie, regrette que l'ensemble de la chaîne de la sidérurgie n'ait pu intervenir au cours de la concertation. Il évoque plus particulièrement les acteurs situés en aval de la production, comme les industries automobiles. Il aurait souhaité savoir si l'acier qu'ils utiliseront dans le futur correspond réellement à l'acier qui sera produit à Dunkerque.

Xavier VILAIN, EELV, rappelle sa présence à plusieurs réunions et indique avoir plusieurs remarques. Il exprime son mécontentement quant à la sémantique utilisée pour décrire le projet. Il indique que le gaz dit « naturel » demeure un gaz fossile disponible en quantité limitée. Concernant l'hydrogène

« décarboné », il explique que l'hydrogène n'existe pas en tant que tel dans la nature et que sa fabrication implique nécessairement l'émission de CO₂.

Il souhaite également savoir si, une fois la réduction de 36% des émissions effectuée, AMF perdra réellement des places dans le classement des plus gros émetteurs de CO₂.

Nicolas FOURNIER, président de l'ADELFA, questionne le plan de financement du projet. Il se demande ce qui adviendra du projet si les fonds publics venaient à ne pas être validés par l'Europe.

François GLAISNER, AMF, revient d'abord sur la question concernant le classement des plus gros émetteurs de CO₂ et indique qu'il ne peut y répondre avec précision. Néanmoins il affirme que 36% de réduction sur les 12 millions de tonnes de CO₂ rejetés par an restent significatifs, et qu'il s'agit d'une première étape vers la neutralité carbone du site en 2050.

Sur l'hydrogène décarboné, il explique que ceci concerne un hydrogène produit par électricité décarbonée. Il affirme que AMF est très intéressé par les réflexions en cours sur ces technologies.

Sur le financement, il confirme que l'Etat français pourrait accompagner AMF à hauteur de ses engagements si la Commission de la Concurrence Européenne valide cette subvention. Il indique que cet accord est quasi certain mais que si les financements venaient à ne pas être validés, alors il serait envisageable que le projet soit remis en cause. Il estime que le soutien de la puissance publique est indispensable vue l'ampleur des investissements nécessaires pour mener à bien le projet.

Thibaut MAUGENEST, Responsable HSE du projet Décarbonation AMF, rappelle que la production du site dessert :

- Pour 40% les industries automobiles ;
- Pour 10%, les aciers pour emballage ;
- Pour 50% le reste de l'industrie ;

Il estime que la demande en acier de la part des constructeurs automobiles va globalement se maintenir, dans un contexte de croissance de leurs investissements sur la mobilité électrique. Les aciers pour mobilité électrique sont très techniques et sont produits à Dunkerque. Le niveau de qualité demandé de l'acier restera toujours très technique, aussi bien pour les pièces de structure que pour les pièces de carrosserie.

Il explique que le marché de l'emballage est également très technique et le restera pour les années à venir. Ainsi, en maintenant la technicité de ses aciers, ArcelorMittal continuera de répondre à la demande du marché et de ses clients.

Anne-Marie ROYAL, Garante CNDP, invite le public à se référer au compte rendu en ligne de l'atelier sur l'économie de l'acier traitant de la problématique de l'automobile, atelier organisée pendant la concertation relative au projet de création de lignes de production d'aciers électriques sur le site de Mardyck.

Simon BESNARD, SYSTRA, indique que Martin PARASOTE, GRT Gaz, apportera une réponse ultérieure à l'observation le concernant. Il propose de prendre d'autres observations.

Fabienne CASTEL, Maire déléguée de Mardyck, indique faire partie de la Commission de Suivi de Site étudiant les risques technologiques. Elle souhaite savoir si une annexe comportant de nouvelles analyses de risque sera ajoutée au PPRT. Elle rappelle que, si *in fine* les risques technologiques restent les mêmes, les analyses évoluent avec les spécificités du projet.

Un participant rebondit sur la question des risques et souhaite connaître la position des maîtres d'ouvrage sur le risque de submersion du site, suggérant qu'il n'a pas été pris en compte. Il rappelle que la centrale nucléaire voisine a réalisé des investissements pour contrer ce risque.

Frédéric MOTTE, conseiller régional et président de la mission REV3, salue la mobilisation des acteurs du territoire pour cette concertation.

Patrick GHEERARDYN, MEDEF Côte d'Opale, revient sur l'intervention de Madame CASTEL et lui indique que dans le cadre de l'Association pour la Gouvernance de la Plateforme Portuaire de Dunkerque (AGPPDK), AMF participe à une action sur les Plans Opérationnels Internes (POI) avec des entreprises SEVESO et non SEVESO, contribuant ainsi à la réflexion sur les risques technologiques.

Simon BESNARD, SYSTRA, demande aux intervenants d'apporter des réponses aux problématiques soulevées.

Thibaut MAUGENEST, Responsable HSE du projet Décarbonation AMF, explique que les nouvelles installations présentent deux risques technologiques majeurs :

- Risque de suppression du réacteur déjà présent sur les hauts-fourneaux actuels ;
- Risque de vaporisation de l'eau sur l'acier liquide, déjà présent sur les convertisseurs actuels ;

Si les risques semblent similaires, il estime que le PPRT pourrait être impacté puisque la taille et l'emplacement des installations vont être modifiés dans le cadre du projet. Des études de dangers seront menées sous le contrôle de l'INERIS.

Sur le risque de submersion, Monsieur MAUGENEST rappelle que le site est situé à plus de 8 à 9 mètres au-dessus du niveau de la mer. Par conséquent, il n'est pas prévu de renforcer le site pour le protéger du risque de submersion.

Simon BESNARD, SYSTRA, rappelle qu'un dossier sera instruit par les services de l'Etat. Ils évalueront l'acceptabilité du projet.

Fabienne CASTEL, Maire déléguée de Mardyck, revient en détail sur les règles juridiques encadrant le PPRT. Elle rappelle que selon la loi il est interdit qu'un nouveau risque dépasse l'enceinte de l'entreprise. Elle indique que deux rues de Fort-Mardyck se trouvent sur une zone de danger. Si les études venaient à être modifiées, cela impacterait le PPRT. Ces riverains pourraient ne plus être concernés par le risque, et par conséquent voir leur patrimoine changer.

Thibaut MAUGENEST, Responsable HSE du projet Décarbonation AMF, explique que les futures installations seront davantage éloignées de Fort-Mardyck et que les installations soumises au ralentissement sont quant à elles situées à proximité de la commune. Les études étant en cours, il ne peut pas savoir si les deux rues de Fort-Mardyck seront toujours dans le PPRT, mais il affirme que le projet éloigne les risques des zones urbaines.

3. Les enseignements tirés de la concertation par les maîtres d'ouvrage

François GLAISNER, AMF, revient sur les premiers enseignements tirés de la concertation.

Sur le dispositif de concertation, il indique que :

- Les rencontres de proximité se sont révélées être plus plébiscitées que les réunions publiques. Il estime qu'elles constituent à ce titre un excellent moyen de discuter avec le public, qui prend souvent le temps de la réflexion ;
- La distribution des cartes T a été peu concluante (peu de personnes reconnaissent l'avoir lu) ;
- Les reportages télévision ont été très efficaces ;

Sur la démarche de concertation, il estime qu'elle a permis :

- D'avoir des échanges francs ;
- De changer l'image de l'industrie et de AMF ;
- De fédérer les équipes. Il souligne le travail et l'investissement des équipes du projet ;
- De concrétiser le lien avec le territoire ;

Il revient ensuite sur les enseignements du projet :

- Axes d'amélioration du projet :
 - Bruit lié à la prise au vent des ouvrages de hauteur ;
 - Valorisation des flux fataux du projet (chaleur issue du circuit de refroidissement des fours électriques) ;
- Fortes attentes sur les résultats des études en cours :
 - Aspects paysagers et rendus visuels du nouveau site ;
 - Description et évolution des flux de matières (ferraille) sur le site ;
 - Campagne de mesure du bruit et explicitation de la méthodologie de mesure ;

Il insiste sur la volonté du territoire de maintenir un dialogue spécifique pendant la phase chantier pour échanger sur les nuisances nocturnes, l'avancement du projet, ou encore les risques liés au transport. Les efforts de coopération avec les acteurs locaux sont pour lui nécessaires.

Il conclut son intervention sur le besoin de clarification exprimé sur l'aspect humain du projet :

- Recours probable à des compétences hors du territoire et nécessité d'accueillir la main d'œuvre temporaire ;
- Cartographie de l'évolution des métiers du site ;
- Communication des opportunités pour les entreprises locales et pour les jeunes ;

Anne-Marie REYNARD, RTE, Directrice du Centre Développement et Ingénierie HdF, revient sur le sujet des liaisons souterraines. Elle confirme que des liaisons souterraines de 5 km à 400 000 volts permettront de raccorder uniquement ArcelorMittal d'ici 2030. Une solution provisoire en 225 000 V est prévue dès 2026.

Elle évoque ensuite le bilan prévisionnel qui rappelle que des mesures de sobriété énergétique sont à prendre. Elle explique que la situation conjoncturelle de déficit électrique était issue de la réduction des productions nucléaires et d'une situation géopolitique particulière en Ukraine. Le bilan prévisionnel fera l'objet d'une mise à jour dans les mois à venir.

Elle rappelle que les ouvrages électriques sont soumis à la concertation Fontaine propre à RTE et menée sous l'égide du sous-préfet. Cette concertation se déroulera en 2023.

Martin PARASOTE, Directeur de projets GRT Gaz, invite les participants à relire le dossier d'étude pour en savoir plus sur les fuseaux de raccordement. Il rappelle qu'une canalisation enterrée de 6 km de long est prévue pour une livraison début 2026.

Il estime que la concertation permet de recueillir les remarques du public avant la phase d'enquête publique intervenant plus tardivement dans le processus. Selon lui les échanges ont été productifs et n'ont pas remis en question les fondements du projet.

Monsieur PARASOTE note les remarques des riverains sur les questions environnementales. Il indique que des relevés faune et flore sont en cours et arriveront à leur fin en 2023. Il explique que la concertation fait partie d'une logique éviter-réduire-compenser pour éclairer le choix du tracé de moindre impact.

Concernant les nouveaux gaz (comme l'hydrogène) abordés dans les débats, il indique que GRT Gaz souhaite s'inscrire dans le futur de ces gaz, et que les réseaux de CO₂ font partie des potentiels de développement de l'entreprise.

Son intervention se conclut par une réponse à Monsieur VILAIN. Il confirme que le gaz naturel est composé d'énergie fossile stockée de manière souterraine. Il explique que le gaz naturel est appelé comme cela même s'il ne s'agit pas d'une énergie complètement décarbonée, mais qu'il marque néanmoins une baisse des émissions de CO₂ par rapport à d'autres énergies comme le charbon.

Simon BESNARD, SYSTRA, propose aux garants de s'exprimer.

Anne-Marie ROYAL, Garante CNDP, rappelle que la phase de concertation préalable s'achève le 12 février, avant que ne s'ouvre la phase de concertation continue. Au cours de cette dernière des études seront menées et communiquées au public. Cette phase s'achèvera une fois les avis émis, permettant de passer à l'enquête publique, avant d'obtenir ou non les autorisations administratives.

Elle estime que la concertation préalable a été constructive et que l'opportunité du projet n'a jamais été remise en cause. Toutefois, elle rappelle que les maîtres d'ouvrage devront communiquer des réponses satisfaisantes aux observations formulées par les garant.e.s dans leur bilan. Elle indique que cette phase de concertation continue est importante pour des clarifications puisque les études n'ont pas encore été menées, et que l'Europe n'a toujours pas apporté de réponse au projet.

Simon BESNARD, SYSTRA, rappelle que le dialogue continuera dans les mois prochains et invite AMF à présenter les étapes à venir.

Thibaut MAUGENEST, Responsable HSE du projet Décarbonation AMF, énumère les propositions de AMF pour la concertation continue :

- Une réunion d'information courant juin relative à la logistique des aciers usagés sur le site et aux études acoustiques et leur méthodologie ;
- Organisation de visites de site supplémentaires chaque semestre pour montrer l'intérieur de l'usine aux personnes intéressées ;
- Points d'avancement du projet :
 - Comités riverains semestriels (ouverts au public de proximité uniquement)
 - Réunion relative à l'organisation du chantier à horizon mi-2024 ;
 - Contribution en commission Nouveaux Projets du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) ;
 - Modalités à définir pour la thématique des ressources humaines ;

Il revient sur le calendrier des études réglementaires :

- Etudes de bruit pour mai 2023 ;
- Etudes de dangers pour juin 2023 ;
- Etudes de risques sanitaires pour juillet 2023 ;
- Etudes biodiversité ;
 - Biodiversité terrestre en septembre 2023 ;
 - Biodiversité marine en juin 2023 ;

Ces études mènent au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en octobre 2023, avant de lancer l'enquête publique lors du deuxième trimestre 2024.

Simon BESNARD, SYSTRA, demande si les études de dangers permettront de répondre à la problématique soulevée sur les risques technologiques.

Thibaut MAUGENEST, Responsable HSE du projet Décarbonation AMF, répond par l'affirmative.

Simon BESNARDS, SYSTRA, ouvre un second temps d'échange

Un participant aimerait savoir si AMF a prévu un autre plan de réduction des émissions carbone dans le cas où les financements ne seraient pas validés par l'Europe.

Il s'interroge aussi sur la pertinence d'acheter de l'hydrogène en France alors que l'hydrogène pourrait être importé d'Espagne à moindre coût. Il souligne son intérêt pour l'aspect du projet qui consisterait à mélanger l'hydrogène et le CO₂ pour le transformer en méthane.

Madame HOCQUET, CLCV Grande Synthe, souhaite que AMF aille au-delà de ses obligations réglementaires. Elle s'estime insatisfaite des réponses apportées par le maître d'ouvrage sur la question des nuisances sur le paysage et des nuisances sonores. Elle réitère sa volonté de placer la ferraille sous hangar pour en limiter le bruit, insistant sur la nécessité de le faire immédiatement et pas à

posteriori. Elle fait référence à l'usine de Sollac qui aurait mis 40 ans à agir sur les nuisances sonores et exige que les mesures sonores soient effectuées par jour de grand vent.

Madame HOCQUET demande que le bilan carbone des aciers usagers soit plus justement calculé en prenant en compte leur trajet en dehors du site.

Une participante habitante de Fort-Mardyck s'interroge sur l'impact des conduites de gaz et d'électricité sur le paysage et la biodiversité.

François GLAISNER, AMF, explique que la réalisation des objectifs de décarbonation passe nécessairement par l'installation de nouvelles unités. Cet investissement ne peut pas être réalisé par AMF seul, au risque de perdre en compétitivité.

Il affirme qu'un scénario alternatif serait de ne rien faire. Néanmoins la future hausse du prix du carbone rendrait non rentable la production d'acier. Le risque serait alors de voir la section primaire disparaître avec un nombre significatif d'emplois.

Afin de rester compétitif et faire vivre l'entreprise, il affirme que AMF doit se plier aux attentes d'acier décarboné déjà exprimées par les clients.

Sur la question du bruit, il affirme que AMF s'engage à faire le maximum d'études pour ne pas générer davantage de bruit, voire diminuer les nuisances actuelles dans la mesure du possible. Il se dit sensible à cette préoccupation.

Il rebondit également sur la question de l'hydrogène, qui, dans les nouvelles unités, servira à réduire le minerais et non pas à produire du méthane avec le carbone. Le processus évoqué par le participant existe bien, mais pas dans le cadre du projet.

Simon BESNARD, SYSTRA, demande si un bilan carbone sera réalisé.

François GLAISNER, AMF, affirme que le bilan carbone fait partie de la réglementation à plusieurs niveaux :

- CO₂ produit au cours du procédé (émissions directe) ;
- CO₂ généré par des utilités (émissions énergie) ;
- CO₂ lié aux activités tertiaires (émissions transport) ;

Il ajoute que l'entreprise est contrainte par la réalisation de bilan carbone intégrant des cercles de plus en plus éloignés, y compris ceux du transport. Le bilan carbone tel qu'évoqué par l'intervenante n'est pas encore disponible, mais le sera rapidement en réponse à l'évolution probable de l'exigence réglementaire.

Martin PARASOTE, GRT Gaz, explique que l'hydrogène est produit par électrolyse de l'eau. Les pays du Sud sont avancés dans le domaine car capables de production décarbonée à base de soleil. Les réseaux actuels relient directement les producteurs aux consommateurs. Il explique qu'il n'existe pas encore un réel marché de l'hydrogène aujourd'hui, ou uniquement à des niveaux ultra locaux, mais qu'il s'agit d'une énergie d'avenir.

Sur l'impact paysager des canalisations, il rappelle que ces dernières seront enterrées. Néanmoins il indique la présence d'une bande de servitude de 6 mètres de large sur laquelle il ne pourra y avoir ni plantations ni constructions.

Sur les enjeux environnementaux, il soulève la présence d'un couloir d'étude de la faune et de la flore, laissant la possibilité d'infléchir le tracé des canalisations dans le but d'éviter les principaux enjeux. Il indique que GRT Gaz souhaite limiter son impact sur les boisements. Une zone boisée impactée serait déjà identifiée au sud de la RD620, aujourd'hui occupée par un camp de migrants.

Anne-Marie REYNARD, RTE, Directrice du Centre Développement et Ingénierie HdF, revient sur les liaisons souterraines de RTE, qui seront enterrées à 1 mètre 50 du sol, et impliqueront également

une zone d'inconstructibilité. Elle ajoute que 50% de la liaison se trouvera dans le domaine public, et 50% dans le domaine de AMF.

Simon BESNARD, SYSTRA, propose de prendre une dernière intervention du public.

Xavier VILAIN, Europe Ecologie Les Verts, demande plus de précisions sur l'impact de l'unité DK6 qui produit 4 TWh par an et est alimentée par les résidus de combustion de la filière hauts-fourneaux, notamment par rapport à ENGIE.

Thierry FLAMENT, Directeur d'établissement ArcelorMittal Dunkerque, confirme que l'arrêt des hauts-fourneaux provoquera une réduction de moitié des gaz combustibles produits par le site et valorisables par DK6. Il explique que la transition sera menée de façon transparente avec ENGIE.

Simon BESNARD, SYSTRA, remercie Monsieur FLAMENT pour sa transparence et demande aux garants de s'exprimer.

4. Les enseignements tirés par les garant.e.s de la concertation

Anne-Marie ROYAL, Garante CNDP, souhaite revenir sur les enseignements tirés par les maîtres d'ouvrage. Selon elle il faut :

- Faire preuve de créativité pour à la fois permettre une concertation continue mobilisatrice et pour répondre aux demandes du public, notamment concernant la visualisation des futures installations ;
- Continuer d'informer et de créer des conditions de participation du public ;
- Répondre avec davantage de précisions aux questions relatives aux nuisances sonores, aux enjeux humains et à toutes les autres incidences du projet comme les chaleurs fatales ;

Elle relève que les propositions du maître d'ouvrage sont incomplètes. Elle insiste sur la nécessité de prévoir des temps de restitution des études d'impact sanitaire et biodiversité. Elle explique que la nouvelle démarche à entreprendre devra être co-construite pour que le public continue à être force de proposition.

Elle remercie l'ensemble des participants pour la qualité du travail fourni.

5. Mots de conclusion

Thierry FLAMENT, Directeur d'établissement ArcelorMittal Dunkerque, souligne la qualité du travail de concertation menée avec les co-maîtres d'ouvrage et les nombreux intervenants économiques, scientifiques et institutionnels.

Il rappelle que des études devront être conduites puis partagées au public de manière à s'assurer de la minimalité des impacts induits par le projet, en phase chantier comme en phase opérationnelle.

Il indique que cette réunion de synthèse n'est qu'une étape et que les échanges vont se poursuivre pendant la phase de concertation continue.

Il remercie également Systra et HappyDay qui ont œuvré au bon déroulement des concertations.

Applaudissements dans la salle.